

Avant-propos

Ce troisième¹ ouvrage de la série Innovation et recherche responsables (IRR), dédié à l'éthique de la recherche (ER) se distingue par plusieurs aspects.

Tout d'abord, il présente plusieurs études de cas : projets de recherche, évaluation inclusive pour l'évaluation de technologies controversées jusqu'à des expériences sociopolitiques recrutant 126 citoyens européens pour évaluer les recherches sur le cerveau à promouvoir ou au contraire à éviter. Avec une dominante philosophique (morale et politique), il offre l'une des descriptions les plus complètes à ce jour des travaux sur l'IRR². Le projet GREAT est reconnu comme l'un des projets les plus théoriques parmi ceux qui ont été financés pour recueillir les bonnes pratiques en matière d'IRR de par le monde et pour en esquisser les lignes et les indicateurs. Le présent ouvrage est hospitalier envers plusieurs disciplines des sciences humaines et sociales (SHS) et participe à combler le manque de travaux philosophiques portant leur attention sur cette nouvelle conception. Cette série s'est efforcée d'ailleurs de

1. Le deuxième pour la version française.

2. Les chapitres 3, 4 et 5 (première partie) sont des versions plus développées de rapports écrits par les auteurs de cet ouvrage dans le cadre du projet *Governance for responsible innovation* (Great). Voir www.great-project.eu/consortium/The%20Project/about-short (lien consulté le 10 décembre 2015). Ce projet a été financé par le septième programme cadre de l'Union européenne (programme pour la recherche, le développement technologique et la valorisation, contrat n° 321480). Que soient remerciés tous les membres du projet, plus particulièrement Robert Gianni et Philippe Goujon. Nous avons pu bénéficier des remarques très à propos de Vincent Blok et de Victor Scholten pour la deuxième partie du chapitre 4. Philippe Bardy nous a aidés à la rédaction des rapports mentionnés ci-dessus. Nous sommes reconnaissants à Pamela Gorini, responsable de projets auprès de la Commission européenne d'avoir vérifié l'exactitude du chapitre 1. Un remerciement particulier à Virgil Cristian Lenoir qui fut le premier relecteur de l'ouvrage, ainsi qu'à Richard Owen pour son invitation à publier les résultats du projet Great, notamment ceux présentés dans cet ouvrage.

convoquer les principaux philosophes travaillant sur l'IRR selon une variété d'approches voulue comme la plus large possible.

Avec un regard philosophique analytique, ce volume s'efforce de structurer les champs des recherches secondaires puisque celles-ci opèrent déjà un regard critique ou défendent des formulations différentes de la façon dont l'IRR est brièvement annoncée dans les documents de politique de la recherche. La structuration choisie, et c'est également une originalité du livre, va directement à la responsabilité, un peu comme la célèbre invitation phénoménologique de Husserl ou Merleau-Ponty à aller « aux choses mêmes ». En effet, on peut s'en étonner, mais bien peu de travaux ou d'appels à l'IRR se donnent la peine de déployer la force du concept de responsabilité, quand bien même c'est lui que l'on veut promouvoir. Pourquoi ne pas avoir confiance dans ce concept moral et se laisser guider par lui ? La crainte, pour les nombreuses approches qui esquivent ces questions, est de deux types :

– le premier est un partage du travail, qui confie la description de ce qui est à certaines sciences et la défense de définir ce qui doit être à d'autres. Or, la responsabilité se contente mal de ce partage qui, s'il a sa part de vérité, est aussi un oreiller de paresse, voire fait en sorte que l'étude des jugements de valeur ou de la normativité par les SHS soit mise en quarantaine – pour le dire comme le sociologue Raymond Boudon [REB 11a] ;

– le second est la peur d'être arbitraire par le choix d'une conception de la responsabilité plutôt qu'une autre. Nous montrerons que nous pouvons très bien avancer vers la définition des différentes acceptions de la responsabilité, dix au moins, inspirées par les ressources de la philosophie morale, sans pour autant imposer une définition plutôt qu'une autre. Ces choix dépendront alors des contextes d'application et des degrés de qualité qu'on souhaite atteindre. Nous pourrions même dire que ces choix dépendent de la contingence telle que défendue par Cristian Lenoir dans le premier ouvrage de la série (*Le potentiel éthique de l'efficacité*), prenant au sérieux l'exigence de l'interdisciplinarité et des rationalités des sphères en jeu, économique, politique, éthique ou encore scientifique.

Notre approche pluraliste aura l'avantage de passer par une innovation morale en plusieurs étapes. Tout d'abord, nous montrerons comment insérer la responsabilité dans les mondes de la recherche et de l'innovation. Puis nous verrons par la reconnaissance de plusieurs acceptions de la responsabilité (dix) que certaines sont plus positives lorsque d'autres sont plus négatives. Le choix de telle ou telle définition aura donc son importance pour réduire la tension entre innovation et responsabilité. Un troisième niveau d'innovation morale sera celui des compositions de différentes conceptions de la responsabilité, obéissant à des partages différents selon les contextes.

« Aller à la » responsabilité à l'avantage de ne pas la manquer, parasité ou détourné par d'autres aspects comme certaines de ses composantes. Ce choix de porter le regard sur tel ou tel pilier de l'IRR est d'ailleurs la voie empruntée par la Commission européenne pour présenter l'IRR appuyée sur six piliers, que nous discutons au chapitre 2.

Une autre originalité de ce livre est de mettre en relation l'IRR et les *Revue éthiques* (RE). Celles-ci sont obligatoires pour tout projet européen financé par la Commission européenne. Or, on peut s'étonner que les travaux sur l'IRR ne mentionnent pas ces RE. Pourtant elles pourraient très bien être discutées au nom de l'existence d'un pilier éthique dans l'IRR. C'est d'ailleurs ce pilier (qui devient la clé de voûte pour tenir ensemble les autres piliers) qu'a choisi Robert Gianni, l'auteur du deuxième ouvrage (*Responsibility and Freedom*, uniquement en anglais) de la série pour défendre la liberté. Nous allons ici développer les possibilités de l'éthique au niveau de la substance, des problèmes identifiés dans la recherche et des ressources pour les penser et les justifier.

Nous verrons toutefois que ces *Revue éthiques* n'ont d'éthique que le nom. En effet, chaque chercheur financé n'a pas le choix d'y répondre ou pas. Elles relèvent du droit. Nous verserons donc au dossier des rapports entre droit et éthique, la nécessité de structurer les niveaux de l'éthique dont on parle et les différentes théories morales. Là aussi, nous défendrons une approche pluraliste, une troisième voie entre monisme, qui ne défend qu'une théorie ou un ensemble de valeurs hiérarchisées, et relativisme, qui s'appuie sur autre chose que les dimensions normatives discutées pour éviter d'en parler.

Malgré ces limites, éthique de la recherche et IRR pourraient se fertiliser l'une l'autre. En ce sens, l'éthique de la recherche pourrait être encore plus responsable en empruntant les voies ouvertes par la responsabilité morale et pas simplement juridique. En suivant cette idée nous aurions dû mettre « responsable » au pluriel dans le titre de l'ouvrage. Certes, nous verrons que les périmètres que l'éthique de la recherche et l'IRR découpent pour l'éthique ne sont pas les mêmes. L'IRR voit les choses en plus grand, pouvant interroger les politiques de recherche et les usages des technologies, lorsque les RE s'en tiennent à la protection des personnes – chercheurs compris – ou des animaux impliqués dans la recherche, ainsi que de l'environnement, aux lieux (et donc aux lois en vigueur) où ces travaux sont menés, aux usages détournés.

A côté de cette pratique des *Revue éthiques* bien établie, non seulement au sein de la Commission européenne, mais dans de nombreuses institutions de recherche, nous avons également exploité ici les travaux sur l'Évaluation technologique participative (ETP). Jouissant de plus de 30 ans d'expérimentation, ils ont produit

plus d'une cinquantaine de procédures de participation. Cette richesse doit pouvoir innover le *premier pilier* de l'IRR : la participation des porteurs d'intérêts et/ou des citoyens. L'ETP est beaucoup plus avancée puisqu'elle peut offrir des critères d'évaluation de la qualité des débats. Comme pour les *Revue éthiques*, l'ETP doit faire partie de la scène où inscrire l'IRR sans avoir à tout recommencer. L'ETP pourrait d'ailleurs être plus cohérente et gagner en qualité en étant reconfigurée par la responsabilité. Comprise sous ses différentes acceptions, la responsabilité s'incarnera différemment, tant dans le choix des participants à l'évaluation que pour la façon dont les dispositifs ventilent les responsabilités selon les phases de leur actualisation.

Nous avons pris le soin, également dans cet ouvrage, de distinguer la participation de la délibération, trop souvent confondues dans la littérature. Nous plaçons pour une articulation entre une double délibération : l'une éthique, portant sur des problèmes à résoudre en tenant compte du pluralisme éthique ; l'autre collective, intéressée aux procédures de coopération entre participants, dotés de responsabilités différenciées ou pas.

Le volume 4³ de la série IRR reprendra donc de façon plus théorique toutes ces questions d'une délibération éthique, politique et interdisciplinaire, sous les deux contraintes du pluralisme éthique et du métaprincape de précaution.

Bernard REBER

3. Le troisième pour la version française.